



**HAL**  
open science

## Pour qui les archives de l'adoption sont-elles essentielles ?

Bénédicte Grailles

► **To cite this version:**

Bénédicte Grailles. Pour qui les archives de l'adoption sont-elles essentielles ?. Archiviste ! La lettre de l'association des archivistes français, 2019, 128, pp.15. hal-02082129

**HAL Id: hal-02082129**

**<https://hal.science/hal-02082129>**

Submitted on 3 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Pour qui les archives de l'adoption sont-elles essentielles ?

Bénédicte Grailles, maîtresse de conférences en archivistique, Université d'Angers

**Au mois d'octobre 2018, deux sujets ont animé les listes de discussion d'archivistes. Le premier, sur la liste de l'AAF, portait sur les archives de l'adoption internationale, celles de la mission de l'adoption internationale et celles des organismes autorisés pour l'adoption, des associations contrôlées par les pouvoirs publics. Le second, sur une liste du SIAF, traitait des billets trouvés sur les enfants abandonnés au XIX<sup>e</sup> siècle à l'occasion d'un projet d'inscription au registre Mémoire du monde de l'Unesco porté par les archives de la Santa Casa da Misericórdia de Lisbonne.**

Les messages s'intéressant aux billets trouvés sur les enfants abandonnés ont montré à la fois la fréquence de ce type d'archives et l'intérêt des lieux de conservation pour celui-ci, mesurable aux politiques d'élaboration d'instruments de recherche, de restauration, de numérisation et d'exposition mises en œuvre. Il est vrai que les services d'archives sont de et dans leur siècle. À ce titre, ils intègrent par capillarité les évolutions de la recherche et de la société : le constat de l'intérêt des productions enfantines à la fin des années trente<sup>1</sup>, la progressive attribution de droits de l'enfant depuis la Seconde Guerre mondiale<sup>2</sup>, leur reconnaissance comme personne à partir des années 1970<sup>3</sup> et l'émergence récente de *childhood studies*. À l'instar des bibliothèques et de la patrimonialisation de la littérature jeunesse<sup>4</sup>, on constate depuis quelques années l'intérêt croissant des services d'archives pour l'enfance<sup>5</sup>, dont

témoignent surtout les opérations de valorisation et les expositions<sup>6</sup>.

Ce mouvement de fond a-t-il pour autant modifié le regard porté par la profession sur les archives de l'enfance et sur leur évaluation archivistique? Une thèse est en cours à l'université d'Angers sur *Le dossier personnel de l'enfant dans le secteur sanitaire et social : constitution, conservation, accès*<sup>7</sup>. Adelaïde Laloux y interroge la place du dossier de l'enfant dans les mécanismes de construction identitaire de l'usager. En attendant ses résultats, on peut tenter de formuler, intuitivement, quelques réflexions à partir des archives de l'adoption internationale et des messages échangés.

La question posée est bien celle de la valeur de ses archives et de leur sélection pour archivage définitif. Détruire? Échantillonner? Conserver? Les trois options ont leurs défenseurs. Ces dossiers présentent-ils un intérêt pour la documentation historique de la recherche? À l'heure du développement des recherches interdisciplinaires sur l'enfance, la réponse est sans nul doute positive. Yves Denéchère, directeur d'un programme de recherche sur l'enfance et la jeunesse, auteur d'une histoire de l'adoption internationale<sup>8</sup>, s'est appuyé sur les dossiers de visa d'adoption et les considère comme essentiels pour documenter les origines des enfants adoptés. Qu'en est-il de la demande sociale? Le droit des personnes à connaître leurs origines a considérablement évolué. Les personnes adoptées en revendiquent l'effectivité. Les sciences du comportement nous ont appris que le roman des origines est indispensable à la construction de l'individu, mais aussi que ce besoin est transgénérationnel. Il ne s'arrête pas à la personne adoptée et se transmet aux générations suivantes. Il faut également relever que ces archives contiennent des

pièces sur l'enfant, mais aussi sur les parents biologiques et adoptants. On notera ici que le critère familial est retenu par certaines doctrines archivistiques comme une des variables en faveur d'un archivage définitif<sup>9</sup>. Les dossiers d'adoptés sont un parfait exemple de ce que Patrice Marcilloux a appelé ego-archives<sup>10</sup>, des archives qui, dans un contexte de personnalisation du rapport aux documents, deviennent un espace de construction des individualités et de fabrication sociale offrant au sujet un moyen de se comprendre et de se situer. Elles peuvent être saisies par des logiques d'usage diverses : instrumentalisation, affiliation, invention ou affirmation de soi. Pour les adoptés, leurs familles, leurs enfants, ces archives sont essentielles. Certes, une copie du dossier est remise aux parents adoptants. Mais elle est partielle. Le dossier doit donc pouvoir rester accessible à l'adopté lui-même et à ses descendants. Si les pouvoirs publics ne veulent ou ne peuvent pas les conserver, une réflexion, lourde de dimensions juridiques s'agissant pour partie d'archives publiques, devrait être menée dans deux directions : laisser des acteurs hors administration des archives prendre le relais de l'archivage définitif et/ou réfléchir à une procédure de restitution des dossiers aux intéressés.

1. On pense à la collecte des dessins par Françoise et Alfred Brauner. Rose Durois et Catherine Milkovitch-Rioux (dir.), *J'ai dessiné la guerre. Le regard de Françoise et Alfred Brauner*, Clermont-Ferrand, Presses de l'université Pascal Blaise, 2011.

2. Yves Denéchère et David Niget (dir.), *Droits des enfants au XX<sup>e</sup> siècle, pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

3. Françoise Dolto, *La cause des enfants*, Paris, Laffont, 1985.

4. Valérie Neveu, « Un nouveau patrimoine écrit en bibliothèque : les fonds de littérature jeunesse », *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

5. Par exemple, Isabelle Neuschwander, « Pour quelle raison les instruments de recherche de la série X sont-ils peu nombreux ? », *La Gazette des archives*, n° 167 « Les archives de la santé » (1994-4), Paris, Association des archivistes français.

6. Coline Girard, *La reconnaissance progressive de la place de l'enfant dans la société : vers un nouveau centre d'intérêt archivistique ? Les archives des productions enfantines dans les services d'archives de la région Pays de la Loire : collectes et usages*, mémoire de master, université d'Angers, 2017.

7. Contrat doctoral dans le cadre du programme « EnJeu[x] Enfance & Jeunesse ».

8. Yves Denéchère, *Des enfants venus de loin. Histoire de l'adoption internationale en France*, Paris, Armand Colin, 2011.

9. National Archives and Records Administration [États-Unis], *Strategic Directions: Appraisal Policy*, septembre 2007.

10. Patrice Marcilloux, *Les ego-archives, traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.